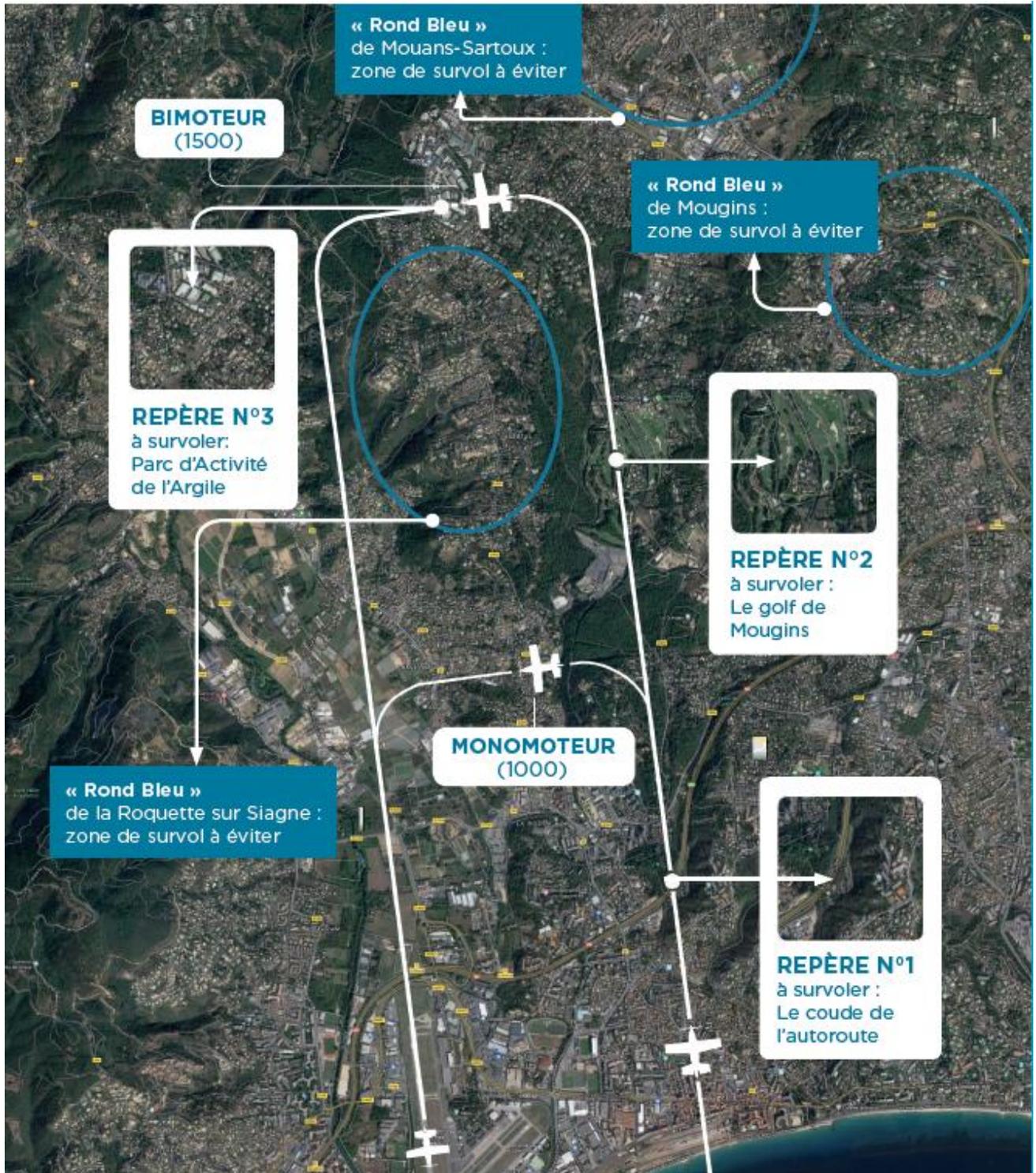


Bonnes Pratiques Environnementales pour les VFR

Les clairances de la TWR et la sécurité
aéronautique
ont priorité sur ce document

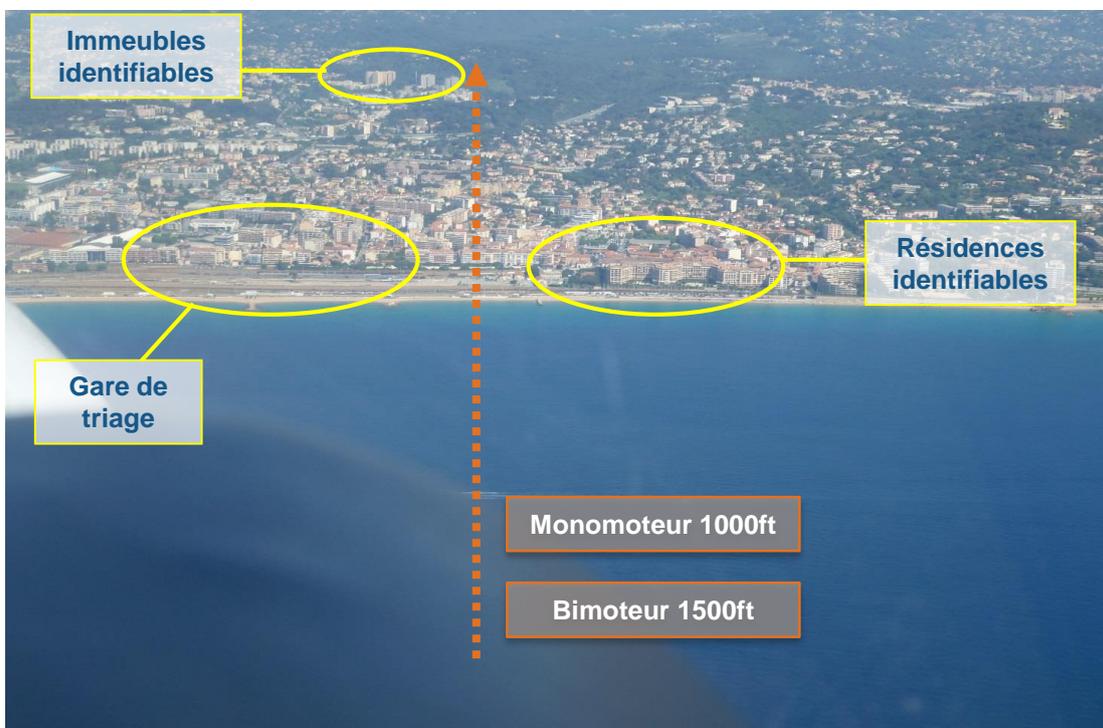
Atterrissage RWY 17 bimoteurs et monomoteurs



CANNES MANDELIEU
AD2 LFMD ATT 01

Atterrissage RWY17 bimoteurs et monomoteurs

Intégration en vent arrière



- La vent arrière s'effectue à 1000 ft pour les monomoteurs et à 1500 ft pour les bimoteurs
- Sauf clairance contraire de la TWR, suivre la route 350°
- Au trait de côte, l'axe se situe entre la gare (à gauche) et les grandes résidences (à droite)



- Passer au dessus du « coude » de l'autoroute

Atterrissage RWY17 bimoteurs et monomoteurs

Vent arrière



Vent arrière :

Sauf clairance contraire de la TWR, il est demandé d'éviter de survoler les ronds bleus (Roquette sur Siagne, Mouans-Sartoux, Mougins).

L'étape de base devra s'effectuer avant ou après le rond bleu de La Roquette sur Siagne

Allongement de la vent arrière (séparation du trafic):

Après autorisation du contrôle, un allongement de la vent arrière monomoteur est possible (à la demande de la TWR ou du pilote pour séparation), poursuivre la vent arrière et demander l'autorisation à la TWR de monter à 1500ft en respectant le circuit bimoteur pour éviter le rond bleu de la Roquette sur Siagne.

Atterrissage RWY17 bimoteurs et monomoteurs

Etape de base circuit monomoteur



L'étape de base indiquée par l'AIP se situe avant le parking.

Sensiblement au nord de la ligne HT, repérez le stade et les serres pour orienter l'étape de base.

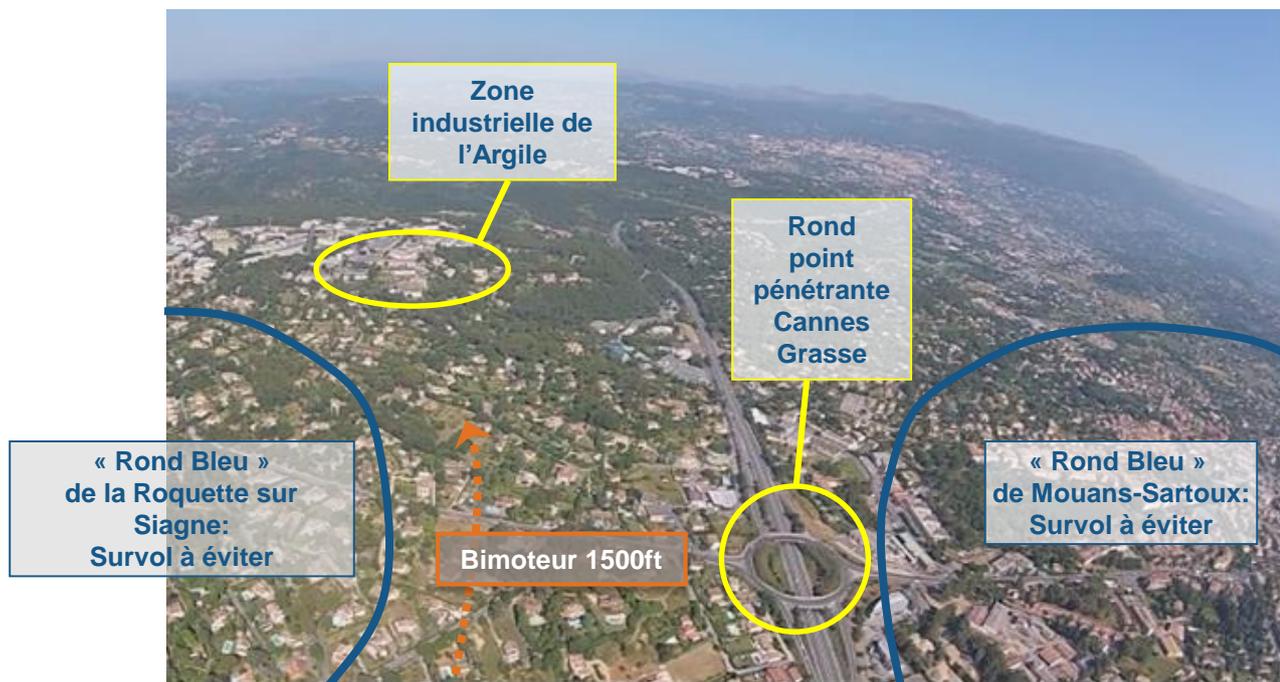


Les serres sont un bon repère pour matérialiser l'axe de la finale piste 17.

Atterrissage RWY17 bimoteurs et monomoteurs

Etape de base circuit bimoteur

Sauf clairance contraire de la TWR, il est demandé de respecter les consignes de la carte VAC



- Bimoteurs : L'étape de base s'effectue après le rond bleu de la Roquette sur Siagne au dessus de la zone industrielle
- Ne pas raccourcir la trajectoire
- Eviter le survol du rond bleu de la Roquette sur Siagne
- Eviter le survol du rond bleu de Mouans-Sartoux



Atterrissage RWY17 bimoteurs et monomoteurs

Repères en finale

Repères finale bimoteurs et monomoteurs



Atterrissage RWY22

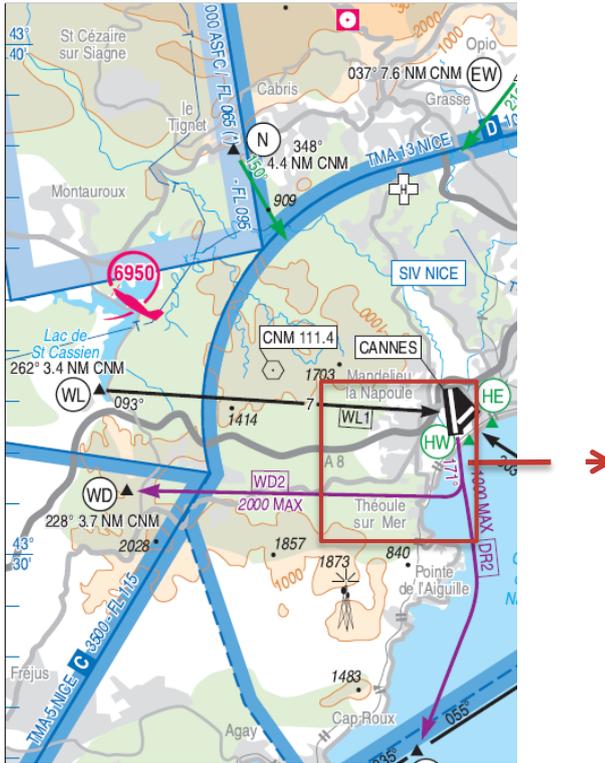


AD LFMD TXT 03:

Etape de base RWY 22 à l'ouest de la voie ferrée Cannes-Grasse

Décollage RWY17: Départ WD2

Sauf indication contraire de la TWR,
il est demandé de respecter les consignes de la carte VAC



Départ WD2:



Après décollage en RWY 17 à 800ft, virer pour rejoindre la trajectoire WD2 par le viaduc de Théoule

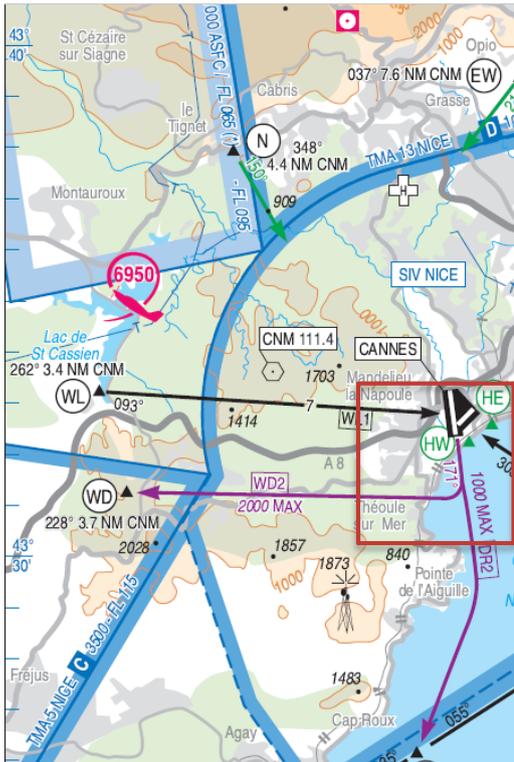
Départ WD2 explanations:

- Le virage est impératif à 800ft:
 - C'est l'altitude minimum pour survoler ensuite Théoule
 - C'est l'altitude maximum dans l'axe de la 17 pour des raisons de séparation avec d'autres trafics potentiels (en mer)

Il est important pour les pilotes de calculer les performances de leur avion en conditions du jour afin de vérifier cette exigence. En cas d'impossibilité, privilégier le départ DR2.

Arrivée WL1

Sauf indication contraire de la TWR,
il est demandé de respecter les consignes de la carte VAC



Arrivée WL1:

- ARR WL à 2500ft AMSL PREF, clairance limite sur instruction de la TWR vers la verticale TWR
- A 2NM de la verticale aérodrome descendre à 1500ft
- Bien passer au nord de l'autoroute
- Rejoindre le circuit de piste selon les instructions du contrôle

Restrictions tours de piste

Nouvelles conditions: Arrêté Ministériel du 9 mai 2022



Tout manquement sera sanctionné par l'ACNUSA

Avions légers basés

Tours de Piste consécutifs

5 max

Tours de Piste Basse Altitude consécutifs

3 max

Du 15 juin au 15 septembre les dimanches et jours fériés:

TdP interdits entre 12h et 15h 

Avions légers non basés

Tours de Piste consécutifs

2 max

Tours de Piste Basse Altitude



Du 15 juin au 15 septembre les dimanches et jours fériés:

TdP interdits 

Règles générales également applicables (sauf raison de sécurité) :

- TdP autorisé seulement entre 08h00 et 20h00 (heures locales) et pendant les horaires d'ouverture du CTL
- TdP interdits pour les non basés non munis de silencieux
- TdP BA réservés à la formation et à l'entraînement avec instructeur à bord
- TdP BA interdits pour la 04/22
- Les restrictions définies les dimanches et jours fériés ne sont pas applicables aux aéronefs à propulsion électriques

Consignes / restrictions tours de piste



De nuit :

- Atterrissage en piste 17 interdit.
- Circuit de piste à 1500 ft pour tout aéronef.
- 1er virage à 1000 ft minimum en montée.